



«Toute personne impactée doit avoir voix au chapitre»

SALLAZ - Les personnes ayant une déficience intellectuelle ont longtemps été écartées de la vie publique. Mais cette situation est en train de changer. Interview de Bruno Wägli, directeur adjoint, responsable du département socio-éducatif d'Eben-Hézer Lausanne.



Anne Tercier

Qu'est-ce que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)?

Bruno Wägli: La CDPH a été créée en 2006 au niveau de l'ONU. Elle a été ratifiée puis est entrée en vigueur en Suisse en 2014. Cette convention n'est fondamentalement pas différente de celle des droits de l'Homme. Mais elle insiste sur le fait que les personnes handicapées ont aussi ces droits-là et qu'elles sont donc des êtres humains à part entière.

Par exemple, l'article 29 précise l'accès aux droits politiques. Il est dit que tout le monde a droit à une information claire, suffisante et adaptée. Mais une étude récente (l'enquête VOTO 2019) révèle que 30% de la population suisse comprend mal les sujets de votations. Donc préciser les sujets de votations bénéficierait à tout le monde.

Comment la CDPH est mise en pratique à Eben-Hézer Lausanne?

D'une manière générale, nous essayons de renforcer une posture de partenariat entre les résidents et les professionnels.

«Nous essayons de valoriser les droits des personnes en situation de handicap»

Par exemple, nous renforçons les possibilités de formation avec l'ouverture de certains cours aux résidentes et résidents, ou encore, nous proposons un accompagnement aux votations à nos résidentes et résidents dans le cadre du Bla-Bla Vote. Le Bla-Bla Vote est un forum citoyen qui vise à rendre plus accessible les objets des votations populaires qui se déroule peu avant chaque votation. Ce projet est mené conjointement avec la Maison de Quartier de Chailly.

Est-ce que le manque de discernement est une bonne raison pour exclure les personnes de la participation politique?

A mon avis non. La CDPH affirme que toute personne qui est impactée par une décision politique devrait avoir voix au chapitre, et ce quelque soit sa capacité de discernement. Le droit à la protection des personnes partait du principe, il y a bien longtemps, qu'il y a des personnes qui ne sont pas capables de s'occuper d'elles-mêmes et d'avoir un avis sur la société.

«Peut-être que je ne suis pas capable de gérer mon argent, mais je suis capable d'avoir un avis sur des choses qui me concernent.»

Cette manière de voir est d'ailleurs en train d'évoluer. Pour preuve, le 29 novembre dernier, il y a eu une votation cantonale qui donne maintenant l'accès au droit de vote à toutes les personnes en situation de handicap à Genève. Je trouve cela à la fois extraordinaire et évident.

Anne Tercier

Hommage à Anne Tercier

Anne Tercier était engagée dans la défense des droits civiques des personnes en situation de handicap. Résidente à Eben-Hézer Lausanne, elle s'était vue privée du droit de vote en 2018 et s'est battue avec courage pour le récupérer. Elle participait par ailleurs au projet Bla-Bla Vote, porté par la Maison de Quartier de Chailly et Eben-Hézer Lausanne. Elle est décédée le 30 décembre à l'âge de 41 ans.

En relation

Le Journal communal en ligne

Coordonnées

Bureau lausannois pour les immigrés

Place de la Riponne 10
Case postale 5032
1002 Lausanne

 Situer sur le plan

 +41 21 315 72 45

 Ecrivez-nous

 www.lausanne.ch/bli

